

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

DECRET N° 77/416 du 18/8/77
portant intégration et nomina-
tion de Monsieur MAKOSSO Pierre Justin, Pro-
fesseur de CEG Contractuel dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement).--

V I S A S :

LE DEUXIÈME VICE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAI-
RE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT, MINISTRE DU PLAN.

- D.F.*
- ✓u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
 - ✓u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo;
 - ✓u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
 - ✓u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;
 - ✓u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
 - ✓u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant le
statut général des fonctionnaires;
 - ✓u le décret n° 63-81/FP-EE du 26.5.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
 - ✓u le décret n° 67-50/FP-EE du 24.2.1967 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
 - ✓u le décret n° 67-304/MT.DGT. du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22
Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
 - ✓u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispo-
sitions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
 - ✓u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan;
 - ✓u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
 - ✓u la lettre n° 0579/DAAF du 22.3.1977 du Directeur des Affai-
res Administratives et Financières transmettant le dossier constitué par
l'intéressé;
- C.F.*

D E C R E T E :

..../....

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67-304/MJT.DGT du 30.9.1967 susvisé, Monsieur MAKOSSO Pierre Justin, né le 15.8.1952 à Kayo, Professeur de CEG Contractuel de 1° échelon, catégorie B, échelle 6, indice 710 en service au Lycée KARL-MARX de Pointe-Noire, titulaire de la Licence ès-Lettres, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 4.10.1976 date effective de la rentrée scolaire 1976-1977, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 18 Aout 1977

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine N D I N G A.

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Alphonse MBOUSSOU-POUATI.

Henri L O P E S.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGT.DCGPCE 2
- D.F. 1
- C.F. 1
- DGT.BST 2
- DAAF.DGE 2
- MEN 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2